

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Impran**

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j2104\_sd

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Impran

UFI: AG10-S0GT-4005-28TH

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit pour le nettoyage et l'entretien professionnels

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: JOHANNES KIEHL KG  
Rue: Robert-Bosch-Str. 9  
Lieu: D-85235 Odelzhausen  
Téléphone: +49 8134 9305-0 Téléfax: +49 8134 6466  
E-mail: info@kiehl-group.com  
Interlocuteur: Département de laboratoire  
Internet: www.kiehl-group.com  
Service responsable: Notrufnummer für deutsch- und englischsprachige Länder: +49/89/19240  
Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Österreich: +43 1 406 43 43  
Nationale Notrufnummer für die Schweiz (Tox-Zentrum Zürich): 145  
Numéro d'urgence France: INRS: +33 (0) 1 45 42 59 59  
Numero d' emergenza Italia: Centro Antiveleni - 20162 Milano: 02/66101029  
ETTSZ /Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat/, 1096 Budapest,  
Nagyvárad tér 2. Ügyeleti telefonszám: +36 80 201-199  
Eesti: Häirekeskuse number: 112 / Mürgistusteabekeskuse number: 16662  
Emergency telephone number for all other countries: +49/8134/9305-169

KIEHL Austria GmbH	Perfektastr. 57;	A-1230 Wien	Tel. +43 (0) 1 / 604 99 93
KIEHL FRANCE S.A.R.L.	5, rue de Londres;	F-67670 Mommenheim	Tél. +33 (0) 3.88.59.52.25
KIEHL Italia s.r.l.	Via San Rocco, 101;	I-16036 Recco (GE)	Tel. +39 / 0185 730 008
KIEHL Schweiz AG	St. Dionys-Str. 33;	CH-8645 Jona	Tel. +41 (0) 55 / 254 74 74
KIEHL Hungary Kft.	Felsőipari körút 3/ D	HU-2142 Nagytarcsa	Tel. +36 (0) 1 / 348-08 41

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

France: +33 (0) 1 45 42 59 59  
Belgique: 070 245 245 (gratuit, 24h/24 et 7j/7) ou 02 264 96 30 (tarif normal)  
Luxembourg: 8002 5500

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226  
Asp. Tox. 1; H304  
STOT SE 3; H336  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

C10-12 Alkane/Cycloalkane

**Mention** Danger  
**d'avertissement:**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Impran

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j2104\_sd

Page 2 de 10

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique pour l'extinction.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

#### 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

solvants non solubles dans l'eau, imprégnants

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-49-0	Hydrocarbures, désaromatisés			85 - < 90 %
	927-241-2		01-2119471843-32	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

##### Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

##### Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

##### Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

##### Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Consulter un médecin si nécessaire.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Impran

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j2104\_sd

Page 3 de 10

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Sable, Mousse

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Non demandé.

##### **Pour les non-secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### **Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

##### **Pour le nettoyage**

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Ne pas laisser sécher.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Impran

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j2104\_sd

Page 4 de 10

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Éviter une exposition directe au soleil.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

##### Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.  
(Voir également section 10)

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-49-0	Hydrocarbures, désaromatisés			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	125 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	208 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	185 mg/m <sup>3</sup>

##### Conseils supplémentaires

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des mains

Gants de protection  
Recommandation : des gants en nitrile d'une épaisseur de 0,4 mm atteignent une durée de protection de minimum 8 heures (correspond au niveau de performance à la perméation 6 selon la norme européenne EN 374) et une résistance au "gonflement" de < 15 %.

##### Protection de la peau

Non demandé

##### Protection respiratoire

Non demandé

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Impran**

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j2104\_sd

Page 5 de 10

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:	<-30 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>140 °C	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7,0 vol. %	
Point d'éclair:	24 °C	
Température d'auto-inflammation:	250 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	non applicable	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	non miscible	
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	0,77 g/cm <sup>3</sup>	K-QP1012E
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion	
Non-explosif	
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes	
Sans rapport	

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	80-90%
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**10.2. Stabilité chimique**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Impran

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j2104\_sd

Page 6 de 10

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Ne pas exposer a des températures supérieures à 30 °C. Éviter une exposition directe au soleil.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Oxydants (Peroxydes, Acide nitrique)

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec d'autres détergents ou produits chimiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

##### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, désaromatisés)

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **Information supplémentaire**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### **12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Lors d'une utilisation appropriée, le produit ne parvient pas dans les eaux d'égout et par conséquent pas dans les circuits écologiques.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Ces informations ne sont pas disponibles.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Impran

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j2104\_sd

Page 7 de 10

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Vider soigneusement les bidons. Ne pas verser des restes de produits en grande quantité dans la canalisation.

##### Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

##### Code d'élimination des déchets - Résidus

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

##### L'élimination des emballages contaminés

Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3295

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A. (White spirit)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
Catégorie de transport: 3  
N° danger: 30  
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3295

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (white spirit)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Impran

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j2104\_sd

Page 8 de 10

#### **14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

223

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-E, S-D

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non demandé

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Sans rapport

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40

##### Information supplémentaire

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

##### Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3 / 6 / 7 / 8 / 12



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Impran**

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j2104\_sd

Page 9 de 10

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Flam. Liq: Liquide inflammable

Asp. Tox: Danger par aspiration

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Impran**

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j2104\_sd

Page 10 de 10

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*